



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du Jeudi 3 avril 2014**

Président : Patrick Broud
Secrétaire de séance : Clothilde Pelletier

Participants :

MM Patrick Broud (SITA-AMI), Antoine Butin (SANET BUTIN), Philippe Maillot (Maillot SA), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Marc-Olivier Houel (SARP), Edouard Henaut (SITA-AMI), Loïc Durandeaudeau (Sanitra Fourrier), Gilles Giora (IDETEC), Bernard Nucci (Malezieux), Guy Eveilleau (SARP), Jean-Jacques Bonnefond (SRA SAVAC), Robert Condamine (FCA), Pascal Merland (SARP), Pierre Bonnafoux (Bondil/SPGS), Michel Weill (Ets M. Weill), Marie-Chantal Maugenest (Envireauterre), Laurent Auboueix (Auboueix SA), Stuart Harwood (PBS), Claude Moreau (Rivard), Christian Morin (HYDROVIDE), Damien Becquet (APLICA), Sophie Robin (APLICA), Gilles Carvallo, Daniel Berthe
Clothilde Pelletier, Florence Lievyn, Charles Le Boulanger (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

MM Fabrice Erval (SARP) pouvoir à Guy Eveilleau, Olivier Romain (Saninord) pouvoir à Patrick Broud, Yannick Normant (COLAS) pouvoir à Gilles Giora, Odon Willaume (SAS Willaume) pouvoir à Patrick Broud, Claude Blanc (APLICA) pouvoir à Damien Becquet, Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Marie-Chantal Maugenest (Envireauterre), Frédéric Vernhes (CIG), Yann Madeline (Madeline SA), Boris Drean (SODI), Guillaume Clément (Resology), Laurent Barbieri (Malezieux), Gilbert Chollet, Yves Madeline (GEIDE).

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 19 novembre 2013
- 2- Point sur les dossiers d'actualité et des actions des syndicats
- 3- Travaux des commissions fédérales (Sociale et formation, Technique et sécurité, Qualitass) et S3C
- 4- Congrès 2014
- 5- Etat financier
- 6- Questions diverses

Patrick Broud accueille les administrateurs et donne état des pouvoirs et des excusés. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 10h.

1- Approbation du PV du CA du 19 novembre 2013

Le procès-verbal du CA du 19 novembre est adopté à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers d'actualité et des actions des syndicats

2-1 Actions des syndicats

Compte tenu de l'impératif horaire de certains administrateurs, Patrick Broud propose de débiter ce point de l'ordre du jour par les actions des syndicats et passe la parole à Daniel Flamme pour le SNEA.

➤ SNEA

En préliminaire, Daniel Flamme fait état d'un dossier social en cours dans son entreprise relatif à la reprise de personnel et tiendra la FNSA informée de l'évolution de ce dossier.

Concernant l'hygiène immobilière il demande à Guy Eveilleau en charge de cette thématique au sein du SNEA de donner l'état d'avancement des travaux.

Guy Eveilleau indique que la commission hygiène immobilière s'est réunie début février. La Charte Qualitass Immo est désormais finalisée et a été communiquée aux adhérents et le référentiel d'audit a été acté par la commission Qualitass du 19 février. Ces différents outils sont donc maintenant en place et les entreprises qui le souhaitent peuvent dès à présent rentrer dans la démarche.

Concernant la communication, les parties relatives à l'hygiène immobilière du site internet de la fédération ont été réécrites avec le concours des membres de la commission, tant sur l'espace adhérents que dans l'espace public.

La participation à des salons liés à l'hygiène immobilière a été étudiée. Il a été décidé de participer au salon Parasitec qui se tient du 19 au 21 novembre 2014 à Paris mais de ne pas retenir celui du congrès des HLM pour des raisons de coût.

Pour Parasitec, la fédération disposera d'un stand, d'une insertion publicitaire et sans doute également d'une conférence dont le thème reste à définir.

Daniel Flamme remercie Guy Eveilleau et poursuit sur les autres travaux du SNEA.

Pour l'assainissement collectif, la norme NF EN 14654-1 relative à l'entretien des réseaux d'assainissement a été validée au niveau européen. Sa sortie en France devrait s'opérer après l'été.

Pour rappel, il s'agit d'une norme méthodologique qui donne au maître d'ouvrage les clés de gestion de son patrimoine et une partie relative au choix du prestataire a été développée sous l'impulsion des experts anglais. Cette démarche est très satisfaisante puisqu'elle rappelle qu'il convient avant tout de juger un prestataire sur ses compétences et non sur le prix proposé.

De nombreuses actions de communication (communiqué de presse, articles dans la presse spécialisée, conférences...) seront mises en place à la parution de cette norme.

Au niveau de l'assainissement non collectif, un courrier a été adressé à toutes les Préfectures pour rappeler la nécessité de suivre les personnes agréées en ANC. Plusieurs retours ont déjà été transmis, permettant de mieux cerner le fonctionnement des Préfectures sur ce sujet et d'approcher les tonnages collectés annuellement.

Cela conforte les grandes disparités entre les territoires, certains allant jusqu'au contrôle inopiné. Le syndicat reste à l'écoute de toute remontée relative aux personnes exerçant sans agrément et prendra les mesures nécessaires pour les faire rentrer dans la démarche.

Le MEDDE a fait savoir la tenue prochainement de deux réunions à destination des services de police de l'eau en charge de ce dossier dans les départements. Une intervention d'une vingtaine de minutes sera consacrée à l'agrément en ANC.

Enfin concernant l'entretien des aires de lavage, une plaquette devrait voir le jour courant 2014 afin de dresser les bonnes pratiques d'entretien des aires de lavage de véhicules. Le CNPA (gérants des aires de lavage), l'ISGH (fabricants de séparateurs) et le SNEA se sont d'ores et déjà portés volontaires dans cette démarche.

De plus, le SNEA profitera de la tenue de son prochain Conseil d'administration en région pour proposer une démonstration d'entretien d'une aire de lavage dans les règles de l'art et à laquelle seront conviés le CNPA et l'ISGH.

Patrick Broud remercie Daniel Flamme et Guy Eveilleau et en l'absence de Yann Madeline excusé, demande à Clothilde Pelletier de faire état des dossiers du SMI2D.

➤ **SMI2D**

Concernant ECO DDS, la première commission de suivi de la filière s'est tenue le 9 décembre au ministère et a eu pour objet de faire le point sur la montée en puissance de l'éco organisme.

Globalement, et de l'avis d'ECO DDS et des collectivités locales, la mise en place de cette REP se passe plutôt de façon satisfaisante et porte essentiellement pour le moment sur les réseaux des déchetteries.

Se pose toutefois la question des déchets de même nature mais apportés par les artisans qui sont en dehors du champ de la REP et qui ne font donc pas l'objet de financement.

Dans le cadre de la feuille de route de la conférence environnementale, il a été précisé que « des extensions ciblées et cohérentes du périmètre de certaines filières seront évaluées » et parmi celles-ci figure les DDS.

Pour ce faire, l'ADEME a confié au cabinet « Egis structures et environnement » une étude visant à dresser un panorama de la gestion actuelle des DDS assimilés à ceux des ménages et des perspectives d'évolution. Cette étude comprend deux phases, la première vise à faire un état des lieux des dispositifs de collecte existants et la seconde, l'élaboration de scénarios pour la prise en charge des DDS assimilés à ceux des ménages.

Par le biais d' I GEDEDIM et dont SMI2D est membre, les professionnels de la gestion des déchets ont indiqué que les déchets des artisans bénéficiaient déjà d'une prise en compte satisfaisante et qu'une extension de la REP à ces déchets n'avait pas lieu d'être.

Au niveau réglementaire, la transposition de la directive IED a fait entrer de nombreuses installations de transit regroupement dans le champ de cette réglementation et qui n'étaient pas soumises à la directive IPPC préexistante.

Cela se traduit pour ces installations par de nouvelles contraintes telles que la production d'un dossier de conformité et d'un rapport de base.

A l'instar des actions menées par FEDEREC et le CNPA, la FNSA a saisi le Ministre de l'Ecologie pour dénoncer la démesure de ces dispositions tant technique et financière pour des installations de petite taille et a reçu réponse de la DGPR.

Dans sa réponse, le ministère a précisé que les dispositions françaises étaient directement issues des obligations de la directive européenne, mais a également indiqué qu'instruction avait été donnée aux DREAL pour qu'une certaine souplesse en termes de délais soit accordée.

A titre d'exemple, pour la déclaration d'antériorité normalement prévue au 7 novembre 2013, le MEDDE a indiqué que les DREAL accepteraient des déclarations postérieures à cette date pour les installations qui étaient déjà connues de l'administration.

Concernant les BREF, le ministère a signalé qu'il était impossible d'attendre la sortie du nouveau BREF prévu au mieux en 2016 mais s'est déclaré favorable à un exercice à minima. Il s'agit essentiellement pour les entreprises de faire part des évolutions éventuelles de l'installation et de justifier que les dispositions par rapport à celui de 2006 sont respectées.

Au niveau des enjeux financiers, le ministère a suggéré, pour réduire les coûts, de mutualiser les rapports qui vont tous se ressembler pour des installations analogues. De plus, s'agissant d'installations qui en principe n'ont pas de rejets significatifs dans l'environnement, il n'est pas nécessaire de fournir d'éléments sur les milieux environnants et sur l'incidence de l'installation sur ces milieux.

Enfin, concernant le rapport de base, les annexes déchets du guide qui donneront des outils pour son contenu ne sont pas encore publiées. La DGPR a indiqué que dans l'immédiat, les DREAL se contenteraient d'éléments existants sur l'état de pollution des sites et que les éléments complémentaires nécessaires pourraient être fournis ultérieurement dans un délai de 6 mois après la publication de ces annexes.

Patrick Broud remercie Clothilde Pelletier et passe la parole à Gilles Giora pour le SYNCRA.

➤ SYNCRA

Gilles Giora indique que les travaux du syndicat portent essentiellement sur des dossiers techniques qui sont très chronophages et donnent lieu à de nombreuses réunions.

La révision des guides techniques ASTEE se poursuit et est maintenant bien avancée. Les parties relative à l'ITV et l'étanchéité sont terminées et sont en relecture et la partie compactage est sur le point d'être finalisée. La publication du document est toujours prévue pour 2014.

Par ailleurs la révision des fascicules 70 et 71 se poursuit également et est suivie par deux membres du SYNCRA. Il est à noter qu'une veille particulière est menée pour s'assurer de la cohérence entre ce qui y sera écrit par rapport aux guides techniques ASTEE.

Les nouvelles obligations des entreprises introduites par la norme EN 17020 version 2012, notamment en matière de surveillance des responsables techniques pour les petites structures, a amené le syndicat à repenser et redynamiser la commission technique qui existait déjà mais qui vivait peu et en s'y adjoignant des auditeurs COFRAC.

Cette commission aura pour objet d'élaborer des documents type (exemple QCM) utilisables par toutes les entreprises et de disposer également d'un pool d'auditeurs techniques.

Au niveau de la formation, le SYNCRA continue de monter des sessions dont une s'est tenue en mars sur le contrôle de compactage.

A signaler qu'en matière de contenu, et suite aux retours d'expériences des audits mesurés par l'analyse des fiches d'écart mené l'année dernière, il a été décidé d'orienter en priorité les formations sur les insuffisances constatées.

A niveau de l'ASTEE et à l'instar de ce qui a été fait pour les réseaux d'eau potable, l'association vient de démarrer un nouveau groupe de travail qui va porter sur la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement.

Celui-ci, auquel participent plusieurs membres du syndicat, a pour objet l'élaboration d'un document de référence destiné aux collectivités locales pour les aider dans la mise en place de leurs obligations réglementaires.

Clothilde Pelletier indique que ce document comprendra trois grandes parties, une partie méthodologique orientée pour les collectivités, une partie sur le système d'information (SI) et la gestion des données et enfin une troisième sur les politiques publiques et le financement.

Il faut rappeler que si la profession n'est pas la seule à s'intéresser au sujet, il s'agit là d'une voie de développement pour les entreprises à ne pas négliger, mais reste à savoir quel budget les élus décideront d'y consacrer.

Patrick Broud remercie Gilles Giora et en l'absence de Christine Bérard excusée, passe la parole à Marie Chantal Maugenest.

➤ SYNABA

Toujours très attaché aux problématiques liées à l'assainissement non collectif, le SYNABA a souhaité interpeller le Ministre de l'Ecologie sur les dérives de terrain de SPANC prescripteurs.

Il s'agit là de s'opposer à des situations de juge et partie. En effet, les SPANC ont une mission réglementaire de contrôle et ne devraient pas, à ce titre, pouvoir faire de prescriptions d'une installation qu'ils vont ensuite contrôler.

Pour autant, cette pratique s'opère sur de nombreux territoires.

Le syndicat avait interpellé le Ministre courant 2013 et l'a relancé sur le sujet en début d'année.

Sans réponse du MEDDE, il a été décidé de passer par la voie parlementaire.

Le syndicat s'est donc rapproché d'un député pour faire poser une question au gouvernement et le ministère vient de faire savoir la bonne réception de cette question et la validation en cours d'une réponse.

Bien qu'il soit regrettable de devoir passer par cette voie pour être entendu, le SYNABA incite vivement la FNSA et ses syndicats à user de cette pratique.

Si la réponse apportée allait dans le sens attendu par le syndicat, une grande campagne de presse serait mise en œuvre rapidement.

Pour la communication, la première édition du « Concepteur » devrait paraître courant avril. Il s'agit d'une lettre d'informations électronique spécialement dédiée aux adhérents du SYNABA. Son contenu et sa mise en forme sont principalement réalisés par les administrateurs et l'objectif est de montrer le dynamisme et l'expertise dont le syndicat fait preuve.

Enfin, une plaquette relative aux assurances des bureaux d'études en assainissement a été rédigée et validée par le Conseil d'Administration. Elle est en cours de mise en forme avant impression et diffusion.

Ce support permettra une meilleure appréhension du sujet par les collectivités, et à terme souhaitons-le, une obligation d'assurances dans l'ensemble des Chartes de bonnes pratiques départementales.

Marie Chantal Maugenest demande aux administrateurs si le coût de réalisation de cette plaquette (600 €) pouvait être pris en charge par la FNSA, le budget du SYNABA étant modeste.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

Elle les en remercie.

Si l'ANC reste la marque de fabrique du syndicat, de nouveaux adhérents n'exerçant que peu dans ce domaine viennent de le rejoindre. Le syndicat a désormais dans ses adhérents trois experts judiciaires et compte sur ces nouvelles compétences pour notamment développer les thématiques relatives aux eaux pluviales et à l'assainissement des eaux usées non domestiques.

Patrick Broud remercie Marie Chantal Maugenest et passe la parole à Laurent Auboueix pour le SYFFA.

➤ SYFFA

Laurent Auboueix indique que le syndicat travaille à l'organisation du pôle FNSA-SYFFA à POLLUTEC et que deux formules d'exposition sont proposées: Soit un stand individuel et sans limite de superficie, soit un espace (de 9 ou 12 m2) dans un stand commun SYFFA pour mutualiser les coûts.

Il indique que tous les constructeurs devraient être présents sur le salon et que 3 ou 4 entreprises feraient le choix d'être sur le stand commun.

Par ailleurs le SYFFA tiendra son Conseil d'Administration le 3 décembre qui aura notamment pour objet l'élection du nouveau Président.

Enfin, le SYFFA réfléchit déjà à l'organisation de FNSA-Expo pour 2015.

Patrick Broud remercie Laurent Auboueix et passe la parole à APLICA.

➤ APLICA

Sophie Robin indique qu'APLICA compte à ce jour 60 adhérents et qu'il y a de plus en plus de demande sur l'alimentaire.

Le nouveau site Internet sera mis en ligne au mois de juin.

Au niveau européen, les travaux avancent sur l'évaluation spécifique de l'alimentaire et un groupe de travail a été créé sur les incidents ou accidents liés notamment aux travaux en espace confiné.

A l'issue de ces synthèses, Patrick Broud propose de passer aux dossiers d'actualité.

2-2 Dossiers d'actualité

➤ Ecotaxe

Concernant l'écotaxe, la commission d'enquête sénatoriale Ecomouv' rendra son rapport fin mai et pour l'heure, pas de nouvelle date n'a été avancée pour sa mise en place ou non.

➤ Classement des véhicules

Patrick Broud rappelle que suite à la démarche menée par la FNSA, le ministère a, par courrier officiel du 20 janvier 2014, reconnu officiellement le classement en VASP pour les véhicules professionnels dans les conditions suivantes :

Véhicules visés par le classement en VASP : combiné-hydrocureur (Pompe HP, Pompe à vide, compartiment sous vide, réserve d'eau), aspirateur (Pompe à vide, compartiment sous vide), hydrocureur (Pompe HP, réserve d'eau).

Le courrier précise que les véhicules disposant d'un certificat d'agrément au titre des matières dangereuses rentrent également dans le champ du VASP.

Critère de classement en VASP : une charge utile inférieure à 45% du PTAC.
Le courrier précise que l'eau est intégrée au poids à vide (et non pas à la charge utile) dans les conditions suivantes : cloisons fixes (la masse en eau retenue sera celle correspondante au volume total du compartiment), cloisons mobiles (la masse en eau retenue sera celle correspondante au volume minimal).

Procédure de ré-immatriculations en série des véhicules existants :
Le courrier indique que le processus de l'agrément de prototype pourrait être mis en œuvre afin d'éviter les réceptions à titre isolé.

Sur ce dernier point, une réunion entre prestataires et constructeurs a eu lieu le 19 février afin de préparer la rencontre avec le ministère fixée le 8 avril et à laquelle participeront Pascal Devigne du ministère des transports et des représentants des DREAL concernées.

➤ **Adhésion à la CGPME**

Patrick Broud indique qu'il a rencontré le 12 février avec Frédéric Vernhes et Clothilde Pelletier, le Président de la CGPME Jean-François Roubaud ainsi que son équipe en vue d'étudier les conditions d'une adhésion à la confédération.

Pour mémoire, la FNSA en était adhérente jusque dans les années 90 et a ensuite adhéré au MEDEF Ile de France (et non au niveau national pour des raisons de coût) mais qui n'a qu'une compétence régionale limitant donc le domaine des actions possibles et les informations reçues.

Plusieurs fédérations avec lesquelles la FNSA travaille adhèrent déjà à la CGPME comme la FEP, la FF3C, le CINOV (ex CICF), FEDEREC ou encore le CNPA.

La CGPME dispose de plusieurs commissions (Affaires économiques, Juridique et fiscale, Sociale, Emploi et formation, Environnement et développement durable, Internationale ...) ainsi qu'un Comité Directeur.

La cotisation proposée et négociée pour l'ensemble de l'année 2014 est de 5 000 € (au lieu des 9 000 € qui auraient dû être appelés compte tenu de la structure de la FNSA) et sera, en application d'un prorata temporis, de 4 166 €. Pour 2015, le montant de la cotisation sera de 7 000 €.

Patrick Broud demande l'avis des administrateurs sur cette adhésion qui est acceptée à l'unanimité par le CA.

Il demande ensuite à Clothilde Pelletier de faire le point sur le dossier de l'auto liquidation de la TVA.

➤ **Auto liquidation de la TVA**

Clothilde Pelletier indique que la fédération avait interrogé la DGFIP sur l'application ou non de l'auto liquidation pour les travaux de la profession.

Une première réponse avait été apportée concernant les opérations d'entretien et de curage pour lesquels le ministère avait répondu que celles-ci étaient hors champs de cette auto liquidation et qui a fait l'objet d'une circulaire adressée à l'ensemble des adhérents le 20 février dernier.

Suite à cette première interrogation, la FNSA a ressaisi le ministère sur, cette fois, les travaux de réfection (que peuvent être amenés à faire quelques entreprises) associés ou non avec des travaux d'entretien.

La réponse de la DGFIP qui vient de nous parvenir est la suivante :

« - Si les prestations (de réfection) sont réalisées de manière dissociée au contrat d'entretien elles suivent leur régime propre soit en l'espèce l'application de l'auto liquidation;

- Si les prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat d'entretien qui prévoit expressément le remplacement des pièces en cas de nécessité alors il convient d'auto liquider l'ensemble des prestations (entretien stricto sensu et remplacement de pièces).

Le régime TVA dépend donc des termes du contrat d'entretien. »

Une circulaire complémentaire sera adressée aux adhérents sur ce point.

Clothilde Pelletier signale toutefois, que de nombreux appels des adhérents arrivent sur ce sujet et dont les clients (donneurs d'ordre) demandent l'application de cette auto liquidation et donc la fourniture de factures sans TVA.

Face à cette situation, le Conseil d'Administration demande à Clothilde Pelletier et Abdenour Garèche de préparer une modèle de lettre que les adhérents pourraient envoyer à leurs clients et ce pour se prémunir par rapport à un éventuel redressement fiscal qui pourrait subvenir.

3- Travaux des commissions fédérales (Sociale et formation, Technique et sécurité, Qualitass) et S3C

➤ **Commission sociale**

En l'absence de Frédéric Vernhes excusé, Patrick Broud donne état des travaux de la commission sociale en commençant par les négociations sociales.

Il indique qu'un avenant sur les salaires à compter du 1^{er} avril 2014 a été ouvert à la signature lors de la commission paritaire du 18 mars et qui prévoit les réévaluations suivantes : salaires, +1, 2% pour la partie fixe et +1,2% pour la valeur du point et indemnités d'astreinte et de repas, +1,2%.

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014, les accords de branche ne sont valables que s'ils reçoivent les signatures de syndicats représentant 30% des suffrages.

Patrick Broud indique qu'à ce jour, aucune organisation ne l'a encore signé malgré l'approbation de plusieurs centrales syndicales lors la commission paritaire et que la commission continuera à mettre toute son énergie pour essayer d'avoir un accord. Si elle n'y arrivait pas, la fédération s'orienterait peut être vers une décision patronale unilatérale au niveau de l'inflation soit à + 0,6%.

Les autres sujets qui feront l'objet de négociation lors des prochaines réunions paritaires porteront sur la mise en œuvre du contrat de génération et la mise en place de la mutuelle obligatoire (pour le 1^{er} janvier 2016).

Au niveau des certificats de qualification professionnelle sur lesquels la FNSA travaille depuis 18 mois, les travaux sont maintenant bien avancés. Des outils ont été élaborés (référentiel des activités et des compétences, livret du candidat, guide d'entretien du candidat, grille d'observation) ainsi que des questionnaires techniques correspondants aux différentes spécialités (assainissement, nettoyage et maintenance industriels, collecte des déchets). Clothilde Pelletier précise que ces documents sont sur le site internet de la FNSA dans l'espace adhérent et dans la rubrique observatoire des métiers.

La mise en place de ces certifications professionnelles permettra d'une part, de sécuriser les compétences des salariés et d'autre part, de trouver des financements supplémentaires pour les formations obligatoires.

L'ensemble du projet sera présenté au Conseil d'Administration de la FNSA du mois de juin avant son dépôt officiel au registre national des certifications professionnelles.

Le questionnaire relatif au bilan annuel de branche pour l'année 2013 a été envoyé aux entreprises adhérentes. A ce jour, 70 entreprises ont répondu représentant 6 800 salariés.

Des relances sont faites notamment à destination des PME du secteur qui répondent peu.

Le bilan annuel de branche sera présenté aux partenaires sociaux avant la fin du premier semestre.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Daniel Berthe pour les travaux de la commission technique et sécurité et Qualitass.

➤ **Commission technique et sécurité**

Les documents relatifs aux travaux en station-service et autres stations de distribution de produits pétroliers et la révision de l'ED 784 relatif aux équipements à jets d'eau sous haute et très haute pression sont toujours en attente d'une publication par l'INRS, publication annoncée pour 2014.

Concernant les retours d'expérience, il y a toujours très peu de retour d'informations sur les accidents ou presque accidents.

➤ **Qualitass**

Concernant les audits, les deux nouveaux auditeurs Dominique Belaygue et Philippe Schmitt sont maintenant opérationnels et d'ici la fin juin, une dizaine d'audits ont été programmés. Il précise que ces auditeurs sont de bon niveau renforçant d'autant la qualité des audits.

Concernant le référentiel Qualitass, les documents ont été mis à jour pour y intégrer l'hygiène immobilière (Qualitass Immo). Un questionnaire d'audit spécifique à ce domaine a également été créé.

Au niveau des attributaires, le nombre reste stable malgré un relèvement du niveau des exigences et on dénombre encore 40 entreprises qui ne sont pas entrées dans la démarche.

➤ **CATEC**

Pour rappel le CATEC est destiné aux entreprises, collectivités, organismes de formation concernés par les interventions sur les espaces confinés, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et vise à certifier les compétences des intervenants.

Aujourd'hui, 8 organismes de formation ou entreprises sont habilités « CATEC » par le réseau « maladie risques professionnels/INRS » et dont la liste est disponible sur le site internet de l'INRS ou auprès de la fédération.

➤ **Baccalauréat professionnel**

Le Baccalauréat professionnel « Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement » est opérationnel depuis la rentrée de septembre 2013 et remplace le Bac Pro Hygiène Environnement dont la dernière session sera organisée en 2015. Cinq organismes dispensent cette formation dont trois en métropole et deux dans les DOM TOM. Le référentiel de ce nouveau baccalauréat est en ligne sur le site de la FNSA dans l'espace adhérent.

Patrick Broud remercie Daniel Berthe et passe ensuite la parole à Stuart Harwood pour S3C.

➤ **S3C (Système de Certification, Compétence et Conformité)**

Stuart Harwood rappelle que S3C a pour objet de renforcer la sécurité et certifier les compétences du personnel des entreprises intervenantes et des entreprises utilisatrices pour les opérations de nettoyage à la haute pression et pompage sur sites industriels. La certification comporte 3 niveaux de compétences : Opérateur, Chef de bord et Technicien Expert et est délivrée suite à un examen théorique et pratique.

Au niveau des centres d'examens 7 sont à ce jour opérationnels et un huitième dans l'est de la France sera réceptionné en mai 2014, finalisant la couverture sur l'ensemble du territoire.

Le planning des examens du 1^{er} semestre 2014 a été diffusé aux entreprises, mais Stuart Harwood indique que 3 séances ont dû être annulées faute de candidats, les prestataires étant réticents à en envoyer pensant qu'ils ne sont pas prêts.

Cette situation est préoccupante car TOTAL a indiqué que la certification S3C serait exigée sur l'ensemble de ses sites à partir du 1^{er} janvier 2015 et ce sera également le cas pour ARKEMA. On risque donc de se retrouver avec une multitude de candidats et d'examens à faire passer dans le courant du second semestre qu'il sera difficile d'honorer compte tenu du petit nombre d'examineurs (4) et de contrôleurs (2) dont dispose S3C.

Aujourd'hui 204 salariés sont certifiés.

TOTAL souhaiterait que 350 personnes soient certifiées d'ici la fin de l'année et a prévu également de progressivement certifier une partie de son propre personnel (coordinateur).

Les administrateurs estiment qu'il est difficile de réussir l'examen si les salariés n'ont pas été formés au préalable et demandent si des organismes dispensent une formation.

Stuart Harwood répond qu'il existe plusieurs organismes de formation et dont les coordonnées peuvent être fournies sur demande à Charles Le Boulanger.

Concernant les référentiels HP, Pompage et le règlement des examens, ceux-ci ont été mis à jour et il est prévu au cours du 2nd semestre 2014 de faire la promotion de la démarche S3C comme par exemple la prise d'un stand pour S3C à Pollutec.

Concernant la représentation FNSA et SMI2D au CA S3C, Stuart Harwood signale que deux postes sont à pourvoir suite à la démission de Bernard Anquetil (qui y siégeait au titre de la FNSA) et de Jean-Jacques Bonnefond (au titre du SMI2D) et demande au Conseil d'Administration de la FNSA les noms des représentants qui les remplaceront. Pour y pourvoir, Patrick Broud indique qu'il a reçu la candidature d'Eric Defrance (Malézieux industries) pour la FNSA et d'Olivier Romain (SITA AMI) pour SMI2D et demande l'avis des administrateurs. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité par les membres du CA et un courrier officiel sera donc adressé à S3C pour qu'il en prenne acte.

4- Prochains salons et Congrès 2014

Concernant les prochains salons, Patrick Broud indique ceux auxquels la FNSA participera. Il s'agit des salons suivants :

Salon de l'Assainissement Non Collectif – 08-09 octobre 2014 – Alès

Salon Parasitec – 19-21 novembre 2014 – Paris de Porte de Champerret

Salon Pollutec du 02 au 05 décembre 2014 – Eurexpo Lyon (avec un stand FNSA et pôle FNSA-SYFFA regroupant les adhérents du SYFFA)

Salon Aquaterritorial – 24-25 septembre 2014 – Mulhouse (réflexion en cours)

Il rappelle également que le congrès fédéral aura lieu le mercredi 3 décembre après-midi sur le salon Pollutec avec tenue des Assemblées Générales des syndicats et de la FNSA.

Le dîner croisière FNSA est prévu sur le bateau restaurant HERMES avec animation.

5- Etat financier

Philippe Maillot donne état provisoire des comptes à fin 2013. Au niveau des produits d'exploitation, on note une petite baisse des cotisations de – 4 % qui sont de 746 000 € en 2013 contre 778 000 € en 2012. Les dépenses par ailleurs ayant été bien maîtrisées, l'excédent après impôt s'établira de l'ordre de 113 900 €.

Les comptes définitifs seront présentés lors du prochain CA pour approbation.

6- Questions diverses

Plusieurs demandes d'adhésion ont été reçues et sont étudiées en séance :

- Eiffel Industries (69) pour SMI2D

Cette candidature est mise en attente de vérification de la validité du parrainage et de la rencontre avec le délégué régional.

- Sarl Frankenberg (57) pour SNEA

Cette candidature est mise en attente de l'indication des matériels dont dispose l'entreprise et de la fourniture des documents administratifs (Kbis, déclaration en préfecture etc.)

- Condamain voirie assainissement (42) pour SNEA et SMI2D

Cette société étant en cours de création, un nouveau dossier de candidature devra être fourni avec l'ensemble des documents administratifs pour étude lors d'un prochain CA.

Au vu du document actuel de demande d'adhésion dont les éléments à fournir sont minimalistes, le Conseil d'Administration demande que l'ensemble de la procédure d'adhésion soit revue. Clothilde Pelletier et Abdenour Garèche sont chargés de ce dossier et de faire des propositions qui seront étudiées lors du prochain CA.

Sans autre point à l'ordre du jour ni question diverse, Patrick Broud lève la séance à 13h en remerciant les administrateurs de leur participation.
